

## Flexibilité du cursus

Proposition février 2017

Objectif : Permettre aux résidents 2 du programme de médecine de famille d'adapter sur demande une partie<sup>[AP1]</sup> du cursus de la 2<sup>e</sup> année de résidence en fonction de leur profil de pratique future, selon la disponibilité des stages dans les différents milieux, et dans le respect du programme de médecine de famille.

### À quels résidents cela s'adresse-t-il?

- Tous résidents qui n'ont pas de mesure d'accompagnement active ou à venir (plan de remédiation, plan de soutien à la réussite) au 1er juillet du début de l'année de résidence 2 (ou 1 an avant la fin de la résidence si le résident est décalé).
  - La décision de permettre à un résident cette flexibilité est donc prise par le DLP sur recommandation du comité local d'évaluation (CLE) qui suit la fin de la P13 de la première année de résidence
- Pour s'en prévaloir, les résidents doivent fournir une description de leur profil de pratique envisagé, de leurs besoins en fonction des compétences CANMEDS ainsi que des objectifs qu'ils se fixent. (cf. gabarit en annexe)
- Dans les cas des résidents avec des mesures d'accompagnement, les périodes de stage doivent être consacrées aux mesures en place de façon à permettre aux résidents d'atteindre les objectifs requis à la fin de la résidence
- Dans l'éventualité où une mesure d'accompagnement devenait nécessaire suite à cette date<sup>[AP2]</sup> :
  - Si plus de 3 mois avant le début de la période de flexibilité, il y a suspension automatique de la flexibilité. À la fin de la mesure d'accompagnement, la décision de permettre ou non la flexibilité est prise par le DLP sur recommandation du CLE.
  - Si moins de 3 mois avant la flexibilité, ceci entraîne automatiquement l'annulation de la période de flexibilité.

### Quelle est la durée permise et à quel moment?<sup>[AP3]</sup>

- Il est permis de moduler jusqu'à 20 jours intégrés de stage UMF (qui inclut les journées de retour au bureau), dans le respect des disponibilités de chaque CUMF
- Ces semaines doivent avoir lieu dans les 4 derniers blocs<sup>[AP4]</sup> UMF de la résidence, ou les 6 derniers mois pour les programmes intégrés de région.

- Selon la réalité locale, et à la discrétion du DLP, des jours et/ou des semaines intégrées peuvent être offerts aux résidents.

#### À quel endroit sont intégrés les jours/semaines de flexibilité?

- Cela doit être individualisé selon le parcours du résident et son atteinte des compétences dans les différents secteurs de soins. Les semaines sont substituées dans les stages UMF et ne doivent pas amputer l'exposition de bureau et de prise en charge du résident (cela doit notamment être pris en compte selon les vacances choisies par le résident).
  - Par exemple, il est donc possible de remplacer une semaine d'hospitalisation ou d'urgence par une semaine de flexibilité, ou encore certaines cliniques spécialisées.

#### Quels sont les thèmes permis?

- Les thèmes doivent être en lien direct avec le programme de médecine de famille et les orientations de pratique souhaité du résident. Les possibilités varient selon les disponibilités de chaque CUMF.
- Les thèmes retenus sont :
  - Obstétrique et périnatalité
  - Médecine hospitalière (incluant les soins critiques)
  - Soins aux personnes âgées (p.ex CHSLD, SAD, cliniques de mémoire ...)
  - Soins palliatifs
  - Soins aux populations marginalisées, défavorisées ou mal desservies et santé autochtone.
  - Gestion et enseignement
    - P.ex formation AMEE-ESME en ligne
    - Formations en gestion
    - Exposition en enseignement, formation en pédagogie
    - Participation à des comités de gestion ou pédagogique

## FLEXIBILITÉ DU CURSUS

Nom :

Profil professionnel envisagé

- Champs d'exercices :
- Champs d'intérêt :
- Profil de la clientèle :

Besoins déterminés en lien avec le profil envisagé :  
(cf. compétences CANMEDS)

Mes trois objectifs prioritaires sont :

- 1.
- 2.
- 3.

Activités de flexibilité prioritaires souhaitées :

Signature/date